

Commune de SAINT-GHISLAIN

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées avec modification de voirie.

Le demandeur est la sprl DMS Immo dont les bureaux se trouvent à BAUDOUR, avenue L. Goblet, 67
Le terrain concerné est situé à BAUDOUR, rue Maréchal parcelle cadastrée Section B n° 164d, 64h2 & 64h3

Le projet consiste en la construction de 19 habitations et 15 appartements et 1 hangar et présente les caractéristiques suivantes :

Application de l'article R.IV.40-1.7° relatif au permis d'urbanisme soumis à modification de voirie.

Ecarts au Schéma de développement communal :

- La densité de logement est supérieure à 10 habitations/hectare
- Le gabarit des constructions est supérieur à un rez+comble
- La surface des parcelles est inférieure à 8 ares

Ecarts au Guide communal d'urbanisme :

- Le recul latéral est inférieur à la hauteur du mur gouttereau
- Le recul sur alignement est supérieur à 6,00m
- La surface des volumes secondaires est supérieure à 33 % des surfaces des volumes principaux
- La présence de lucarnes non conformes

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : rue de Chièvres, 17 à 7333 TERTRE, Service Aménagement du Territoire (Hall de Maintenance)
- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- le mardi **21 novembre 2017** jusqu'à 20 heures ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service de l'Aménagement du territoire - téléphone : 065/76.19.00 - mail : info@saint-ghislain.be

L'enquête publique est ouverte **le 06 novembre 2017 au 07 décembre 2017**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de Chièvres, 17 à 7333 TERTRE,
- par télécopie au numéro : 065/76.20.00
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@saint-ghislain.be
- remises au Secrétariat Communal, dont le bureau se trouve rue de Chièvres, 17 à 7333 TERTRE (Château I)

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « **Réclamation/observation dans le cadre de l'enquête publique pour la demande de permis de DMS Immo sprl** »

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service de l'Aménagement du territoire ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue de Chièvres, 17 à 7333 TERTRE – Service Aménagement du Territoire (Hall de Maintenance), le **07 décembre 2017** à 11h00.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme - la personne chargé(e) de donner des explications sur le projet - est Mme MEREAU Pauline dont le bureau se trouve à rue de Chièvres, 17 à 7333 TERTRE – Service Aménagement du Territoire (Hall de Maintenance)

Le 27 octobre 2017

La personne déléguée,

MEREAU Pauline